

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

15/03/2024

ID : 066-216602136-20240304-ROB2024-BF



Ville de
Toulouges.
pour i treva

DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Commission Finances
lundi 26 février 2024
Conseil Municipal
lundi 4 mars 2024

Ce débat est l'occasion de présenter la situation financière de la commune dans un contexte encore lié aux guerres en Ukraine, Israël/Palestine et la situation internationale tendue. Il permet aussi d'analyser une année de mesures et de choix d'investissement de l'équipe majoritaire.

- Dans un premier temps nous présenterons les grandes orientations données par le projet de loi de finances 2024 (PLF 2024).
- Puis nous nous attarderons sur la situation financière de notre collectivité, avec un rappel des chiffres du **compte administratif 2023 et un zoom sur la dette** de notre commune.
- Et enfin nous verrons **quelles orientations budgétaires sont proposées pour 2024:**
 - ✓ Politique en matière de dépenses et de recettes
 - ✓ Zoom sur le plan pluri annuel d'investissement

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 066-216602136-20240304-ROB2024-BF



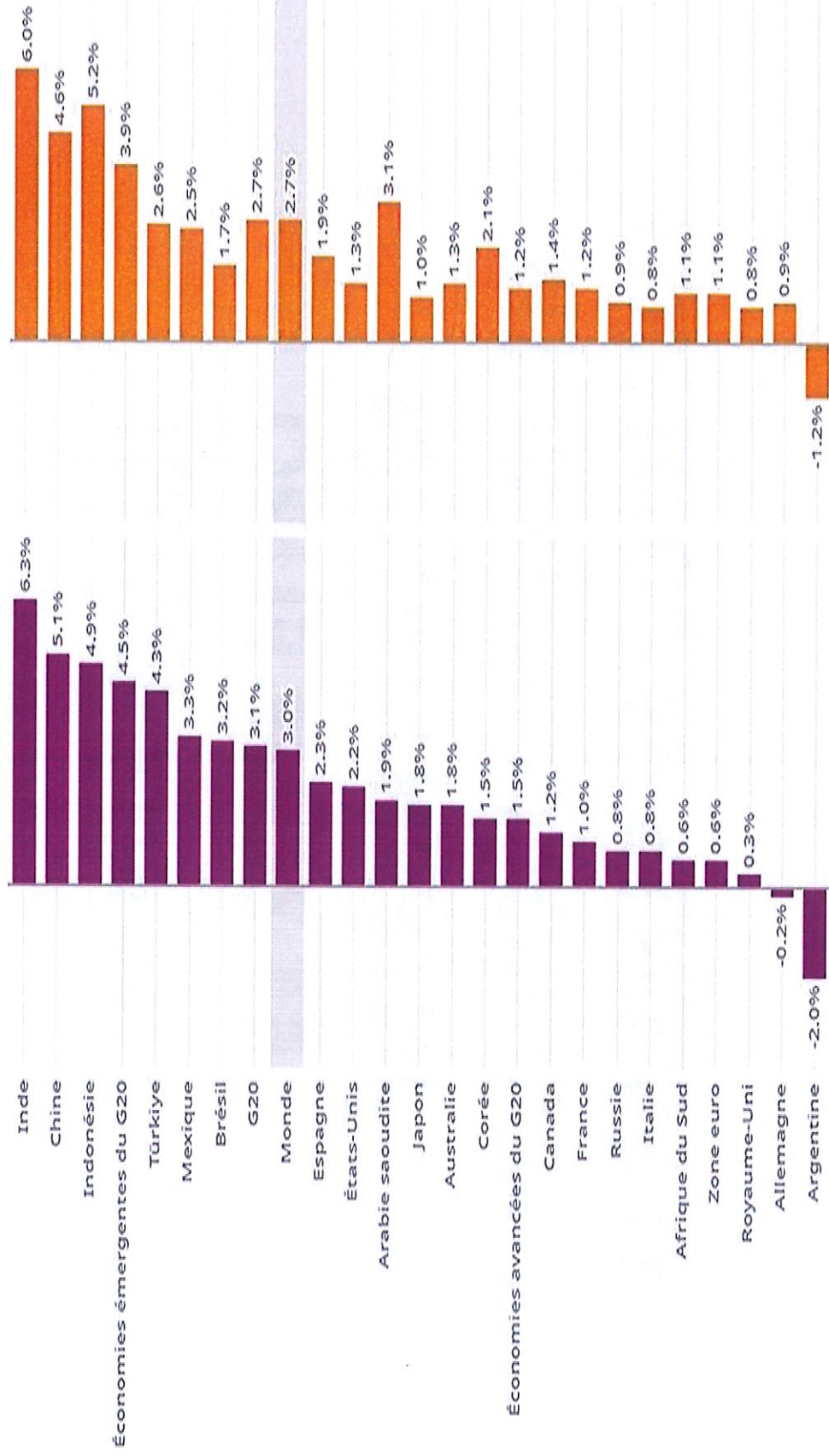
ELEMENTS de CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET ZONE EURO (source OCDE)

La croissance économique mondiale devrait rester faible à 3,0 % en 2023, avant une part disproportionnée de la croissance mondiale en 2023/2024 devrait rester la reprise plus faible que prévue observée en Chine.



Projections des taux de croissance du PIB pour 2023 et 2024

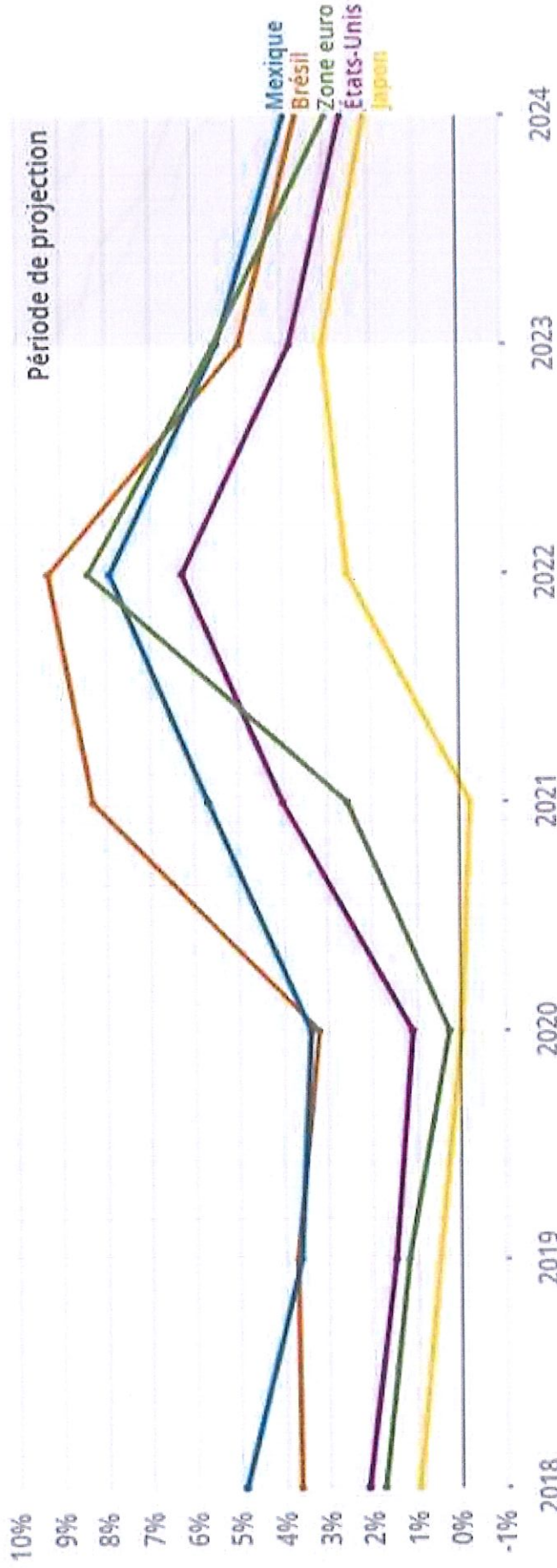
Glissement annuel en %



L'inflation globale a continué de reculer dans de nombreux pays, sous l'effet de et des produits alimentaires au premier semestre de 2023. En revanche, l'inflation (hors composants les plus volatiles, à savoir l'alimentation et l'énergie) persiste et reste nettement supérieure aux objectifs fixés par les banques centrales, avec pour principal risque, une augmentation des taux d'intérêts des banques centrales, ou d'un maintien à un niveau élevé pendant une période plus longue.

Dans les économies du G20, l'inflation globale devrait tomber à 6 % en 2023 et 4.8 % en 2024, l'inflation sous-jacente passant de 4.3 % cette année à 2.8 % en 2024 dans les économies avancées du G20.

Inflation globale Inflation sous-jacente

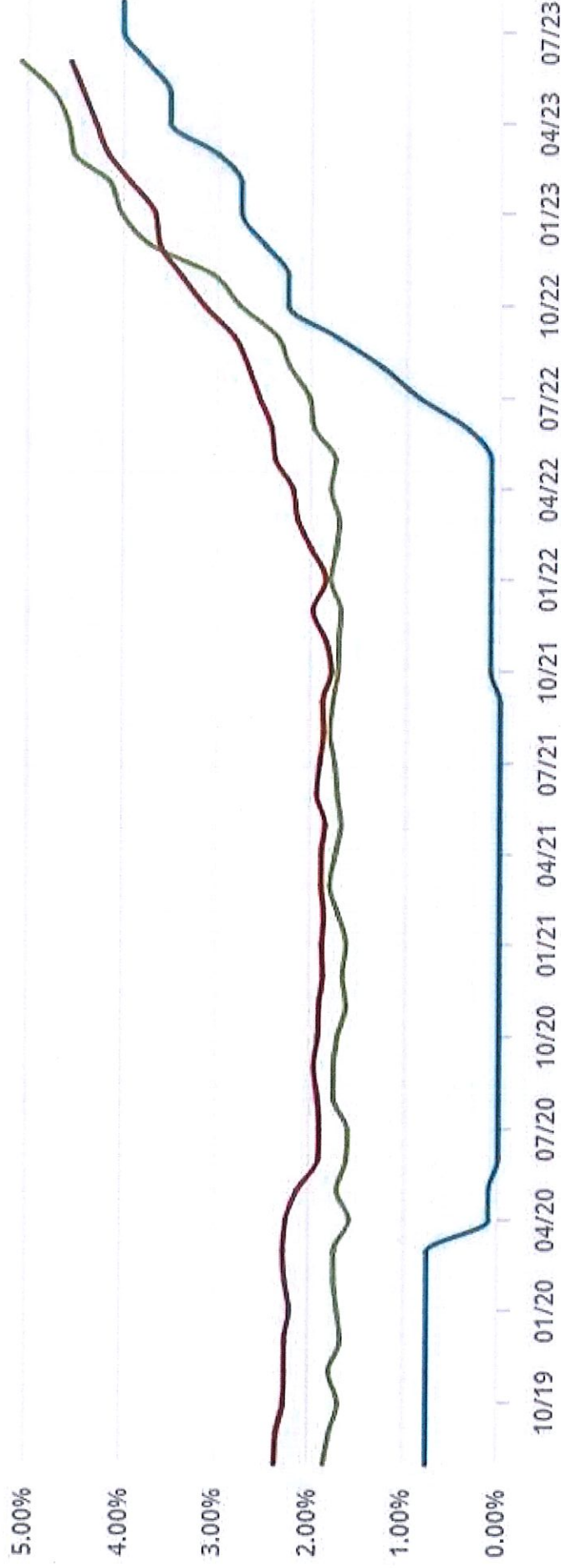


Les taux d'emprunts se stabilisent après une forte augmentation en juillet 2023.

202 Les coûts d'emprunt augmentent

Taux médians dans les économies avancées, en % par an

■ Taux directeurs ■ Nouveaux prêts aux entreprises ■ Nouveaux prêts hypothécaires



Note : Les économies avancées étudiées sont les suivantes : Allemagne, Australie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2023.



Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 066-216602136-20240304-ROB2024-BF

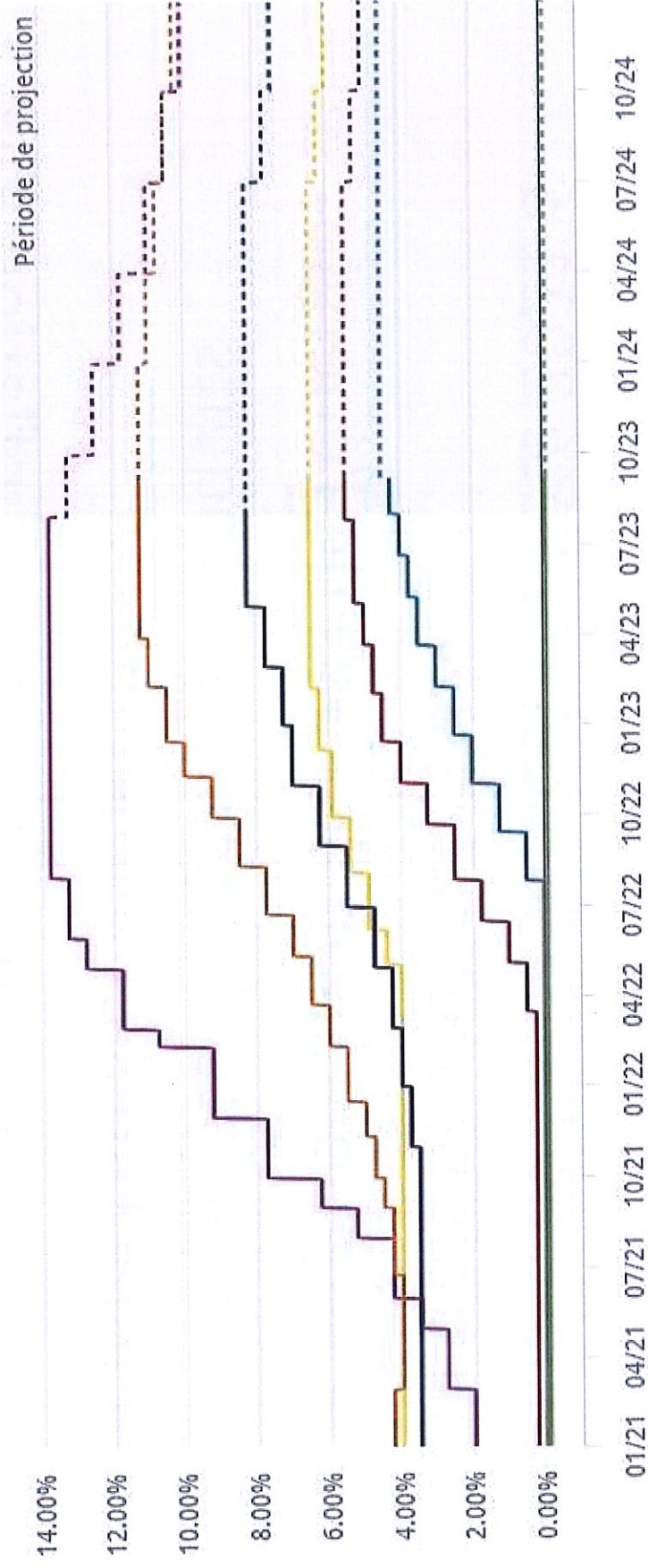


Pour la zone Euro le taux directeur devrait se stabiliser

Le cycle de resserrement monétaire est proche de son point culminant

Taux directeurs, en %

■ États-Unis ■ Zone euro ■ Japon ■ Brésil ■ Inde ■ Mexique ■ Afrique du Sud



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2023.

VILLE DE TOULOUGES

ANALYSE DE L'INFLATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 066-216602136-20240304-ROB2024-BF



La hausse de l'inflation depuis l'été 2021 a

connu trois phases successives :

- une augmentation des prix de l'énergie
- puis la hausse des prix des produits manufacturés et alimentaires
- et enfin une transmission de l'inflation aux salaires et des salaires aux prix des services.

En moyenne annuelle, l'inflation serait de + 4,9 % en 2023 (après puis une estimation de +2,6 % pour 2024.

Tableau 1 : Évolution de l'indice des prix à la consommation par grands postes

Moyenne annuelle (en %)	Moyenne 2010-2019 (en %)	2022	2023	2024	Pondération 2023 (en %)
TOTAL	1,1	5,2	4,9	2,6	100,0
TOTAL HORS TABAC	1,0	5,3	4,8	2,5	98,2
Alimentation	1,3	6,8	11,6	2,3	16,2
Produits manufacturés	-0,3	3,0	3,6	0,5	23,2
Énergie	3,8	23,1	5,1	5,3	8,6
Services	1,3	3,0	3,1	3,1	50,1
SOUS-JACENT (indice brut²⁰)	0,7	3,9	5,1	2,4	60,6

Sources : Insee, prévisions PLF 2024.

- Par rapport à 2022, l'inflation serait moins tirée par la hausse des prix de l'énergie et davantage par ses composantes sous-jacentes. L'inflation sous-jacente s'élèverait ainsi à +5,1 % en 2023 (après +3,9 % en 2022) avant de diminuer à +2,4 % en 2024.
- De son côté, l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) s'établirait à +5,7 % en 2023 puis +2,7 % en 2024.

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 066-216602136-20240304-ROB2024-BF



PROJET DE LOI DE FINANCE 2024

La trajectoire pluriannuelle sous-jacente au PLF 2024 est celle prévue dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023/2027 et prévoit un retour du déficit public sous le seuil de 3 % à horizon 2027.

En 2023, le déficit public a été de -4.9% du PIB, et les prévisions sont

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 066-216602136-20240304-ROB2024-BF



Tableau 1 : Solde public par sous-secteur

Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2022	2023	2024
État	-5,7	-5,3	-4,6
Organismes divers d'administration centrale	0,5	-0,1	-0,1
Administrations publiques locales	0,0	-0,3	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6
Solde public	-4,8	-4,9	-4,4

Les principales sources d'amélioration du déficit en 2024 sont la poursuite de l'extinction des mesures de soutien et de relance et la sortie progressive des mesures de lutte contre la hausse des prix de l'énergie. Cet effet serait partiellement compensé notamment par la hausse de la charge d'intérêt de la dette, matérialisant les effets de la hausse des taux.

La dette publique stable à 109.7% du PIB

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
 Reçu en préfecture le 13/03/2024
 Publié le 15/03/2024
 ID : 066-216602136-20240304-ROB2024-BF

Tableau 33 : Prévision d'évolution du ratio d'endettement par sous-secteur des administrations publiques

(Points de PIB)	2022	2023	2024
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	111,8	109,7	109,7
dont contribution des administrations publiques centrales (APUC)	92,2	91,6	92,4
dont contribution des organismes divers d'administrations centrales	2,8	2,8	2,7
dont contribution des administrations publiques locales (APUL)	9,3	9,0	8,9
dont contribution des organismes divers d'administrations locales	1,5	1,6	1,8
dont contribution des administrations de sécurité sociale (ASSO)	10,2	9,1	8,4

En 2023, le ratio d'endettement diminuerait pour atteindre 109,7 % du PIB, soit une diminution de plus de 2 points de PIB par rapport à 2022. Cette baisse serait essentiellement portée par la dynamique de la croissance. En 2024, le ratio de dette publique serait stable.

Malgré cette baisse du ratio de dette publique entre 2023 et 2027, la charge de la dette ne cesserait de croître en raison des effets progressifs de la hausse des taux d'intérêts.

La dette des collectivités locales est de 9% en 2023 et de 8.9% en 2024.

LES DÉPENSES PUBLIQUES

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 066-216602136-20240304-ROB2024-BF

- Au national, les dépenses publiques 2023 sont estimées à 55.9% du PIB soit une baisse de -1.3% par rapport à 2022.
- L'exécution des dépenses sur le périmètre des dépenses de l'État (PDE) devrait être conforme aux crédits votés en Loi de Finances Initiale pour 2023.
- Des mesures nouvelles ont été décidées en cours de gestion pour faire face au contexte inflationniste, avec des mesures de revalorisation salariale à destination des agents de la fonction publique ; pour renforcer le soutien à l'Ukraine, dans le cadre du conflit avec la Russie et poursuivre l'effort soutenu en faveur du plein emploi, avec la prolongation des primes. Néanmoins, ces dépenses additionnelles ont vocation à être couvertes par des efforts de maîtrise de la dépense en gestion, notamment par de nouvelles pratiques comptables de provisions et de mise en réserve, qui n'auront pas été mobilisées. S'agissant des administrations publiques locales (APUL), les dernières remontées comptables d'exécution, sous réserve des incertitudes, sont compatibles avec les perspectives d'évolution retenues pour les dépenses de fonctionnement (+4,8 % pour les collectivités locales) et pour l'investissement (+8,5 %).

- Au niveau local, la dépense publique progresserait de +5.8% en 2023 dont le fonctionnement
- La dépense locale devrait ensuite progresser de 3,2 % en 2024, principalement en raison des perspectives d'évolution de l'investissement local et du ralentissement anticipé des prix en 2024. Les dépenses de fonctionnement des APUL connaîtraient une évolution de +4,7 % en 2023 et de +2,1% en 2024.
- Sur le champ des seules collectivités locales, et à champ constant, les dépenses de fonctionnement évolueraient, en valeur, au rythme de +4,8 % en 2023 et de +2,0 % en 2024, ce qui correspondrait en 2023 à une stabilité en volume.

Tableau 29 : Dépenses des administrations publiques locales

	Niveaux 2021		Évolution		
	Md€	%	2022	2023	2024
Total dépenses	281,1	100%	5,1%	5,8%	3,2%
Dépenses hors investissement*	213,6	76%	4,7%	4,7%	2,1%
dont consommations intermédiaires hors SIFIM	52,0	19%	9,1%	5,6%	1,7%
dont rémunérations des salariés	87,0	31%	5,0%	5,0%	2,0%
dont prestations sociales et transferts sociaux	27,4	10%	-1,0%	1,9%	2,0%
Dépenses de fonctionnement des collectivités locales**	192,0	68%	5,1%	4,8%	2,0%
Investissement*	67,4	24%	6,3%	9,1%	6,5%
dont formation brute de capital fixe (FBCF) hors Société du Grand Paris	50,0	18%	8,3%	8,5%	8,5%

LES GRANDES BASES DU LPFP 2

Les mesures de LPFP 2023-2027 pour les collectivités :

- Pour les collectivités locales, les « contrats de confiance » ont été abandonnés, et il n'y a ainsi plus aucune mesure individuelle contraignante pour les collectivités dans la LPFP.
- Seul l'article 16 de la loi concerne les collectivités. Dans un amendement, le gouvernement est venu actualiser l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant des collectivités. **Cet objectif global de réduction des dépenses réelles de fonctionnement fixe leur évolution à moins de 0,5% par an par rapport à l'inflation prévisionnelle, ce qui correspond à une diminution des dépenses réelles de fonctionnement en volume de 0,5 % par an.**
- Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.
À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Ces éléments sont présentés d'une part, pour les budgets principaux et d'autre part, pour chacun des budgets annexes.
- Au niveau national, **l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, prévu au II s'établit comme suit :
4,8% pour 2023, 2,0% pour 2024, 1,5% pour 2025, 1,3% pour 2026 et 1,3% pour 2027.

LES GRANDES BASES DU PLF

Les principales mesures du PLF 2024 pour les collectivités locales :

➤ DGF 2024 = 26.9 Mds€ dont une progression de +280 M€ destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation (+90 M€ DSU, +100 M€ DSR, +90 M€ dotation intercommunalité). **Avec cette enveloppe, plus de 60% des communes devraient voir leur DGF augmenter en 2024.**

➤ Toutefois, pour permettre la stabilisation des concours financiers aux collectivités, les variables d'ajustement s'élèvent à 64 M€ en 2024, contre 45 M€ en 2023. Elles sont réparties par une baisse de 30 M€ pour les régions, 10 M€ pour les départements et 27 M€ pour le bloc communal. Il est à noter, que les diminutions de DCRTP se feront au prorata des recettes réelles de fonctionnement (article 24).

➤ **Indexation automatique des valeurs locatives arrêtée à 3,9% pour 2024 (pour rappel elle était de + 7.1% en 2023).**

Les règles de détermination conduisent à une revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales en suivant l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) enregistré sur un an (entre novembre de l'année précédente et celui de l'année N-2). Ce chiffre a été confirmé par l'Institut national de la statistique et des études économiques à +3,9% pour servir de référence pour la publication du coefficient de révision de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels) ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

➤ Nouvelle exonération de la taxe sur le foncier bâti pour une durée de 25 ans, pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, et faisant l'objet de travaux de rénovation énergétique leur permettant de passer des étiquettes « F » ou « G » aux étiquettes « A » ou « B ». Sous ces conditions, cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée pour les collectivités concernées (art 6).

LES GRANDES BASES DU PLF

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 066-216602136-20240304-ROB2024-BF



- Evolution des recettes de TVA en 2024 estimée à +5%
- Aménagement de la suppression de la CVAE, avec étalement sur 4 ans, avant disparition de cet impôt en 2027, et non 2024 comme prévu dans la LF 2023. Cela ne devrait pas avoir d'incidence pour les collectivités qui sont compenser par la part de TVA (article 8).
- Les dotations aux investissements (article 35)

Le fonds vert est pérennisé de 2 Md€ en 2023 à 2,5 Md€ 2024, dont une partie de l'augmentation sera fléchée en direction de la rénovation des établissements scolaires.

La DSIL reconduite au même niveau de 2023 soit 570 M€ en AE et 549,4 M€ en CP pour le financement des projets à caractère environnemental en passant de 25% à 30%.

La DETR, 1,046 Md€ en AE et 915,7 M€ en CP, pour le financement des projets à caractère environnemental en passant de 20 % à 30 %.

- Prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité en 2024 (article 52). Ce dispositif est réservé aux petites communes, employant moins de 10 ETP, avec moins de 2 M€ de recettes et uniquement pour les points de livraison de puissance inférieure à 36 kVA.
- **Mise en place du Budget vert pour les communes de plus de 3500 habitants: le PLF 2024 fait état d'un nouveau dispositif, obligeant les collectivités à joindre une annexe informative au ROB présentant les impacts environnementaux sur le budget. Cet état présente les dépenses d'investissement qui au sein du budget contribue négativement ou positivement aux objectifs de transition écologiques de la France. Il en serait de même pour le compte administratif à compter de 2024.** Un décret définira les modalités.
Enfin, une annexe au compte administratif ou compte financier unique présentera l'évolution sur l'exercice du montant de la dette consacrée aux dépenses d'investissement contribuant positivement aux objectifs environnementaux.

DES PERSPECTIVES ET DES ENGAGEMENTS

- La suppression de la CVAE en deux temps 2023 et 2024, compensée par une fraction de TVA (Commune et EPCI) et une dotation supplémentaire pour les Régions (taux de 2021 de 1,5%, puis 0,75% en 2022, 0,375% en 2023 et 0 en 2024).
- Possibilité d'augmenter en « zone tendue », le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que le taux TH LV sur les logements vacants : étude pour 2024.
- PROPOSITION DE MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION EN 2024
 - TH 13,34 % (uniquement sur les RS)
 - TFB 42,93 %
 - TFNB 49,50%

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE : REDRESSEMENT**PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 -2023 R/D REELLES et nors Kat.**

	2021	2022	2023 estimation
RECETTES FONCTIONNEMENT	6 391 238	7 994 136	8 493 283
DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 939 372	6 949 638	7 577 874
FRAIS PERSONNEL	3 698 709	4 715 874	5 028 992
EXCEDENT BRUT DE FONCT.	451 866	1 044 498	915 409
DEPENSES INV (toutes opérations)	1 813 986	2 354 552	3 696 751
RECETTES INV	1 631 052	1 092 282	3 128 100
MONTANT EMPRUNT	200 000	500 000	500 000
RESULTAT DE CLOTURE 002	580 744	794 315	816 539

PRECISIONS SUR LES RESULTATS 2022/2023**EBF**

RAPPEL : 1 062 661 € des dépenses et recettes exceptionnelles dues aux opérations antérieures, soldes des budgets annexes et actualisation en 2022 2023

451 866 € en 2021
1 044 498 € en 2022
915 409 € en 2023

Remboursement de la dette en capital

* 2024 hors nouvel emprunt

461 589 € en 2021
440 140 € en 2022
430 679 € en 2023
*433 007 € en 2024

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE : REDRESSEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 066-216602136-20240304-ROB2024-BF

- Rappel subventions au CCAS:
417 000 € en 2022 et 2023
- Clôture des budgets annexes 2022 / 2023
Impacts des soldes
- BA Logements Côté et logements sociaux II en 2022 :
+ 925 698 € en 023 RF et 16 DI
- BA Als Horts en 2023 :
+ 559 227 € et + 61 335 € en DI soit 620 562 € (voirie,
parkings ; trottoirs et espaces verts en rachat) et 582 393 €
en recettes

- **Sur les 6 dernières années, notre commune a généré une Capacité (CAF) Nette parfois négative puis faible ces 3 dernières années, haut niveau d'investissement sur opérations à 2 M€ par an. Les recettes exceptionnelles des budgets annexes et des cessions immobilières masquaient ce constat négatif.**
- **Le redressement en cours, engagé avec une hausse inévitable de l'impôt, nous a permis en 2021 d'inverser ce processus et d'augmenter notre CAF en augmentation de + 131 000 € pour 2020 et + 137 000 € pour 2021, + 900 000 € en 2022 et 2023**
les résultats 2022 et 2023 nous permettant d'afficher une CAF nette positive sont issus d'opérations exceptionnelles qui ne reflètent pas notre besoin d'épargne.
- **Le recours à la dette reste indispensable, à cause de notre faible capacité d'autofinancement, ceci avec un montant d'emprunts de 500 000 € d'euros par an minimum.**
- **Une pause a été marquée sur les grands projets structurants permettant la recherche de subventions (Etat, Région, Département et PMM).**
- **Rappel : les année 2021/2022 ont été consacrées à la refonte et l'intégration de l'OMJC au sein de la commune et à la remise en état de notre patrimoine ainsi qu'à l'équipement de nos services avec le lancement du projet de rénovation du stade.**
- L'année 2023 a été celle de la clôture de tous les budgets annexes et de la priorisation des investissements sur les écoles, la crèche, le self service, le cimetière et les dotations aux services mais aussi de l'intégration de la voirie en compétence transférée de PMM.

PLAN PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENT

1/ GRANDS PROJETS ET QUALITÉ DE VIE DES TOULOUGIENS

L'année 2024 sera l'année de la Distillerie en aménagement du cœur de ville

➤ **Le projet de la Distillerie Place Abelanet :**

Étude Maîtrise d'œuvre (MOE) Place Abelanet : 100 000 €

➤ **Un espace urbain sécurisé, partagé et entretenu au quotidien :**

Travaux de voirie en direct par la commune, (le PGO a été clos au 31/12/2022)
180 000 euros en 2024 (hors poursuite des programmes secteur Canigou Soleil)

➤ **Des bâtiments communaux de qualité :**

Entretien des bâtiments communaux (écoles, crèche, restaurant scolaire, centre de loisirs, PIJ, CTM, CCAS, PM) tranche 2 : 150 000 euros

Cimetière : casiers et colobariums : 45 000 euros

Sécurisation & modernisation informatiques & Réseau VPN & téléphonie IP tranche 2 : 15 000 euros

➤ **Le sport pour tous :**

solde travaux stade synthétique et traitement du pluvial : 30 000 €

- **Redonner toute sa place à l'arbre et aux espaces naturels :**
Travaux en régie (dont espaces verts) : 30 000 euros (baisse due à la sécheresse)
- **Des structures de services publics et éducatives modernisées et sécurisées :**
118 000 € (dont 40 000 € pour les alarmes incendies ; 50 000 € pour les écoles ; 30 000 € crèches Alsh, Pij et CRIEE ; 20 000 € de sécurisation des accueils ; 15 000 € pour le Théâtre)
- **Une stratégie pour le logement des jeunes, des familles et des seniors :**
Réserve foncière et solde acquisition EPFL : 300 000 euros
Adhésion à l'AURCA (agence d'urbanisme) : 36 000 €
Participation loi SRU : 76 000 euros en hausse en 2024 et sera en baisse en 2025
- **Investir pour la sécurité des Toulougiens :**
Acquisition équipement et caméras pour la **Police Municipale**: 10 000 € en 2024 (rappel 60 000 € engagés en 2022 dont 50 000 € de caméras en réalisation 2023)
- **Opportunités de subventions sur « les Fonds Verts » : priorité espace Abelanet et Distillerie et bâtiments communaux (dont changement des chaudières)**

2/ PLANIFICATION DES GRANDS PROJETS

- 2023/2024 (2nd semestre) : place Abelanet travaux T1 – PC et demandes de subventions rénovation thermiques des batiments
- 2024/2025 : place Abelanet T2 – dont DOJO - Voirie et solde travaux
- 2025/2026 : livraison place Abelanet – T2 Amélioration énergétique des bâtiments communaux

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR

- **Gel des taux de fiscalité** et notamment de la taxe foncière sur les propriétés bâties (FB), suite à l'augmentation de 2021 et à la réforme de la fiscalité portant le taux de FB à 42,93 %
- Le coefficient de revalorisation des **valeurs locatives fixé par l'Etat est de 3,9% contre 7,1% en 2023**, 3,4% en 2022 ; + 0,2 % en 2021 (1,9% en 2020 et 2,2% en 2019)
- **Le produit supplémentaire perçu par la Ville**, a été de + 700 000 € par rapport à 2022 soit 5,3 M€ au chapitre 73 . Il devrait être de + 140 000 € soit 5,54 M€ en 2024 (incluant notre nouvelle Attribution de Compensation de 546 415 € et l'actualisation des valeurs locatives moins perçu de prélèvement pénalité loi SRU de 76 000 € estimés)
- **la nouvelle organisation (et organigramme) avec l'intégration des services de l'OMJC au budget de la commune s'est très bien réalisée avec notre nouveau contrat CTG** : 593 000 € encaissés de la CAF (avec rattrapage de parties de 2022) et 584 000 € programmés cette année

➤ **En section de fonctionnement : stabilisation, réorganisation, amélioration**

✓ En 2024, les recettes de fonctionnement devraient être marquées par une (non encore en notre possession à cette heure), un choix politique de gel de la fiscalité de notre taux de taxe foncière ; une augmentation mesurée des tarifs et des services offerts à la population hors actualisation.

✓ Ces choix en matière de recettes nous imposent parallèlement une rigueur accrue sur les dépenses de fonctionnement, l'objectif étant de stabiliser les charges à caractère général (011) ainsi que les charges de personnel (012), hors intégration OMJC désormais réalisée mais avec l'équipe de voirie (200 000 € en chapitre 65 en 2022 et 012 en 2024). L'évolution de l'inflation, et une évolution du RIFSEEP est déjà provisionnée en 2024 avec un objectif de 7% de l'enveloppe selon les modalités d'application.

La réussite de l'intégration des services ex OMJC achevée et intégrée, celle de la compétence et des équipes de la voirie est l'enjeu le plus important avec la mise en œuvre du nouvel organigramme et d'une nouvelle organisation validée par le nouveau comité technique, les représentants des personnels et organes délibérants en 2023.

Les départs à la retraite, la mobilité interne et externe, les recrutements en remplacement ciblés impacteront aussi le fonctionnement 2024.

De plus, la subvention 2024 au CCAS devra être revue à la hausse afin de poursuivre l'amélioration qualitative et réglementaire des structures CCAS et SAD (aides à domicile) ainsi que son programme d'investissement et de rénovation des structures (subvention Commune au CCAS : 360 000 € en 2021 ; 451 000 € en 2022 et 451 000 € en 2023) mais 550 000 € en 2024.

✓ Parallèlement à ces projets structurants, la ville poursuivra ses services et l'entretien de son patrimoine.

- travaux cimetièrre et columbariums : 45 000 €
- réserve foncière : 300 000 € (loi SRU et EPFL)

TOTAL INVESTISSEMENT

PROJETS STRUCTURANTS ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE 1,2 M d'EUROS

✓ PMM poursuivra ses investissements sur la commune à travers les projets de voirie mais uniquement sur les voiries d'intérêt communautaires (VIC et VCO), les réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que de l'éclairage public des VCO VIC)

214 455 € réalisés en 2021 ; 430 000 € réalisés en 2022, 230 000 € en 2023 mais nous n'avons pas de programmation en 2024 suite à la clôture du Pôle Grand Ouest (PGO) et ce sans fonds de concours de la commune.

Dans ce contexte si particulier, la ville n'exclut pas l'inscription de nouveaux projets, s'ils peuvent être fortement subventionnés et encouragés par l'Etat, notamment via les « FONDS VERTS ».

Un emprunt de maximum 1 000 000 € avec 2 tirages de 500 K€ pour le programme 2024 devrait être fait et sera étudié éventuellement sur l'exercice en fonction de l'évolution des taux et du risque d'augmentation de ces derniers.

➤ En section d'investissement voirie et réseaux:

Notre priorité est l'achèvement des travaux des Secteurs Canigou Soleil Dagobert (trottoirs et voiries) 200 000 € ; les études pour le lancement des aménagements préalables des réseaux sur le secteur Père Pinya/Distillerie puis Bd de Clairfont en 2025.

Les travaux sur les boulevards Saisset et collège avec les nouvelles dispositions de sécurisation des pistes cyclables et de la voirie ont été financées à près de 470 000 € sur notre enveloppes de droits à tirages voirie auprès de PMM. Nous attendons confirmation d'un solde de 387 000 € que nous réserverons au projet Distillerie.

Nous n'avons pas d'information à ce jour concernant les priorités sur les réseaux humides de la part de PMM.

ZOOM SUR LA DETTE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le 15/03/2024



ID : 066-216602136-20240304-ROB2024-BF

- Cf dossier ORFEOR

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 15/03/2024

ID : 066-216602136-20240304-ROB2024-BF



Nous vous remercions de votre attention

VILLE DE TOULOUGES

Parc de Clairfont BP 6 66350 Toulouges - Tél. 04 68 56 51 11 - Fax : 04 68 55 09 08 - www.toulouges.fr

